











MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Lexique



BERGERON GAGNON INC.

consultants en patrimoine culturel et en muséologie

555, RUE DU PARVIS, QUÉBEC, QC, G1K 9G5 TÉL. : 418 694 0016 TÉLÉC. : 418 694 1505 www.bergerongagnon.com

15 décembre 2017

Lexique

Mot/expression	Définition
Aile	Corps secondaire érigé en même temps que le corps principal et offrant la même volumétrie que ce dernier.
Aisselier	Élément décoratif angulaire ou courbe, placé à la jonction d'un poteau de galerie et de la bordure de l'auvent ou de la toiture.
Amortissement	Élément décoratif situé au sommet d'une toiture, en façade avant. L'amortissement est localisé à chaque extrémité de la bordure du toit.
Appentis (toit en)	Forme de toit plat, à pente faible.
Appentis	Corps secondaire adossé à un édifice dont la forme du toit est plate et à pente faible.
Applique sculptée	Élément ajouté (fixé ou plaqué) sur une composante (exemple : mur) et qui a été ouvragé.
Appui	Terme général désignant une partie d'ouvrage destinée à supporter un élément de la construction (poutre, panneau, poteau, etc.) et à recevoir les efforts transmis.
Arc plein cintre	Forme d'ouverture dont la partie supérieure est de forme semi-circulaire.
Architecture publique	Architecture qui se rattache à un édifice appartenant à une municipalité ou à un gouvernement et utilisé à des fins communautaires [ex.: centre communautaire, hôtel de ville, hôpital, musée, etc.].
Auvent	Toit aménagé au-dessus d'un balcon ou d'une galerie.
Avancée	Corps secondaire qui se prolonge, en plan, au-delà du corps principal d'un bâtiment. L'avancée est dotée de son propre toit.
Avant-corps	Corps secondaire qui se prolonge, en plan, au-delà du corps principal d'un bâtiment. L'avant-corps est doté de son propre

	toit.
	Partie d'un toit qui fait saillie au-delà de la face du mur.
le	Fenêtre oblongue située de chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre.
	Galerie, couverte ou non, placée devant une porte de l'étage et non accessible par un escalier.
	Barrière à hauteur d'appui, située au sommet d'une toiture.
	Colonnette carrée ou tournée, assemblée entre la main courante et le limon d'un escalier; les balustres sont espacés de onze centimètres ou plus les uns des autres.
amiante	Revêtement composé surtout de fibres d'amiante et de ciment Portland, fabriqué sous forme de plaques.
asphalte	Élément de recouvrement relativement mince et petit, posé par rangs, utilisé comme parement de toit ou de mur d'un bâtiment.
	Bardeau d'asphalte spécifiquement utilisé comme revêtement de mur.
e bois	Planchette en bois refendu ou matériau fabriqué industriellement à partir de produits étanches, servant à couvrir des toits ou à revêtir des murs particulièrement exposés à la pluie.
e bois	Revêtement traditionnel dont l'extrémité inférieure est découpée en forme circulaire ou angulaire.
orincipal	Bâtiment utilisé à des fins d'habitation, commerciales, mixtes ou publiques.
secondaire	Bâtiment de service dépendant d'un bâtiment principal (il peut aussi être appelé, pour cette raison, « dépendance ») et utilisé à des fins domestiques, agricoles, artisanales ou d'entreposage. Le bâtiment secondaire est distinct du bâtiment principal.
	Partie inférieure d'un toit mansardé ou brisé.
n édifice)	Expression regroupant les quatre murs d'un édifice
	de de nent Camiante Casphalte Casphalte e bois corincipal secondaire

Chaîne d'angle	Matériau effectuant la liaison des murs gouttereaux (façades avant et latérales) avec les murs latéraux. La chaîne d'angle est souvent mise en évidence par un matériau différent de celui du mur ou par son traitement architectural.
Chambranle	Planche fermant le joint qui subsiste entre le cadre d'une ouverture (porte ou fenêtre) et le revêtement du mur. Le chambranle peut être laissé tel quel, être chantourné ou recevoir une moulure.
Chicane (en)	Expression s'appliquant à des souches de cheminées disposées en quinconce, aux extrémités du toit mais chacune d'elle sur un versant opposé.
Colombages	Pièces de bois étroites, disposées verticalement, utilisées à des fins décoratives à l'extérieur d'un édifice.
Colonne	Support vertical de forme cylindrique ou carrée.
Comble (ou combles)	Niveau du bâtiment situé sous le toit. Le comble est un espace où il est possible d'entrer et se tenir debout. Il a servi successivement de grenier, c'est-à-dire de lieu où entreposer le grain, de débarras, de dortoir occasionnel et à des fins d'habitation.
Console	Élément en relief servant de support à la corniche. Sa forme est habituellement inscrite dans un triangle.
Contrevent	Volet extérieur destiné à protéger une fenêtre.
Corbeau	Pierre, pièce de bois ou de métal en saillie sur l'aplomb d'un parement, destinée à supporter un linteau, une corniche.
Corniche	Corps de moulures formant saillie au sommet d'un mur juste sous l'avant-toit ou entre le rez-de-chaussée et l'étage.
Corps principal	Partie la plus importante d'un édifice en plan et en volume. Il peut s'y greffer un ou plusieurs corps secondaires.
Corps secondaire	Toute construction fermée et couverte, hors œuvre et attenante à un bâtiment d'intérêt patrimonial, lequel prend alors le nom de corps principal. Pour pouvoir être appelée corps secondaire, une construction doit être 1) suffisamment grande pour qu'on puisse y entrer et s'y tenir debout; et 2) être d'un volume nettement inférieur à celui du corps

	principal. Le corps secondaire peut être ajouté en reprise, comme un tambour ou une cuisine d'été, ou construit en même temps que le corps principal, comme une aile ou un oriel.
Couronnement	Élément décoratif en saillie, situé au centre de la façade.
Couverture	Terme générique faisant allusion à ce qui recouvre une toiture (son parement) ou à celle-ci de façon générale.
Coyau	Pièce de bois placée en bordure des chevrons d'une toiture, qui donne à cette dernière une forme courbe.
Crépi	Enduit non lissé de plâtre, de ciment, souvent teinté, dont on revêt un mur. Sur l'exemple ci-contre, on a tracé des joints en retrait.
Crête faîtière	Expression correspondant à une composante décorative située au sommet (au faîte) d'un toit.
Croupe	Versant de toiture de forme triangulaire.
Cuisine d'été	Corps secondaire originellement utilisé pour la cuisson des aliments en été; sa forme s'apparente souvent à celle du corps principal.
Dépense	Corps secondaire destiné à l'entreposage des aliments.
Éléments en bois découpés	Composante décorative constituée d'une série de petites pièces en bois, découpées à la scie ou au tour à bois.
Élévation	Représentation d'un bâtiment dans sa représentation verticale ou mur d'un édifice.
Épi	Ornement décoratif ajouté sur la crête d'une toiture (faîte) et fabriqué en bois ou en métal.
Esse	Élément de structure destiné à résister à la traction d'un mur épousant la forme d'un «s».
Fenêtre à baies latérales	Fenêtre encadrée de petites ouvertures, généralement de forme oblongue et disposées verticalement.
Fenêtre à battants	Fenêtre à un ou deux vantaux pouvant s'ouvrir vers l'intérieur.

Fenêtre à battants et à imposte	Fenêtre dotée de deux battants ainsi que d'une imposte dans sa partie supérieure.
Fenêtre à grands carreaux	Fenêtre dont les battants sont subdivisés en six ou huit carreaux.
Fenêtre à guillotine	Fenêtre composée d'une partie fixe (section supérieure) et d'une partie mobile (section inférieure).
Fenêtre à imposte	Fenêtre surmontée d'une petite baie étroite et de forme rectangulaire.
Fenêtre à petits-bois	Fenêtre dotée de fins montants ou traverses en bois qui divisent la baie.
Fenêtre à petits carreaux	Fenêtre dont les battants sont subdivisés en douze carreaux ou plus.
Fenêtre circulaire (oculus)	Petite fenêtre circulaire de forme ronde.
Fenêtre en losange	Fenêtre de petites dimensions, de forme carrée, disposée transversalement.
Fenêtre fixe	Fenêtre dont la seule grande vitre n'est pas subdivisée. La partie mobile, constituée d'un cadre léger autour de la vitre, est trop grande pour s'ouvrir commodément.
Fenêtre moderne	Fenêtre issue de l'industrie et utilisée comme élément de remplacement sur un bâtiment d'intérêt patrimonial sans tenir compte du caractère ancien de celui-ci.
Fronton	Élément décoratif, de forme triangulaire, accusant un relief.
Gâble (ou gable)	Lucarne ou élément décoratif de forme triangulaire, de dimensions variables, s'apparentant à une lucarne.
Galerie	Passage ouvert (c'est-à-dire non fermé de murs) couvert ou non, placé devant la maison et donnant accès à la porte d'entrée principale. Habituellement, le mot galerie employé seul sous-entend une galerie longue, celle qui règne sur toute la longueur de la façade. La galerie est toujours accessible par un escalier.
Galerie couverte	Galerie protégée par son propre toit (auvent) ou l'avant-toit.

Garde-corps Gouttereau	Clôture à hauteur d'appui entourant la galerie, le perron, le balcon. Le garde-corps classique (datant du dix-neuvième siècle) est constitué d'une main courante coiffant une garniture ajourée, laquelle repose sur une lisse maintenue à une certaine distance du plancher. La garniture peut être composée de barreaux de bois ou de fer ou d'éléments en fonte moulée. Lorsque la garniture est composée de balustres, le garde-corps est alors une balustrade, comme dans le cas de la photo ci-contre. S'applique à un mur où s'égouttent les eaux de pluie, ce qui correspond au mur le plus long d'un édifice à toit à deux versants.
Imposte	Petite baie (fenêtre) étroite et rectangulaire placée au sommet d'une ouverture (porte, fenêtre, etc.).
Jambage	Chacune des parties latérales d'une baie, comprenant le chambranle, le tableau, la feuillure et l'embrasure.
Lambrequin	Ornement ajouré pendant en bordure du toit. Le lambrequin est habituellement en bois [ex.:lambrequin en dentelle].
Larmier	Partie de l'avant-toit, soit l'extrême rebord à partir duquel s'égoutte le toit, situé en surplomb au-dessus du mur.
Linteau	Pièce horizontale fermant la partie supérieure d'une ouverture.
Lucarne à croupe	Lucarne dont le toit est à trois versants.
Lucarne à fronton	Lucarne dont le pignon est fermé à sa base par une moulure, ce qui reproduit un fronton.
Lucarne à pignon	Lucarne dont le toit est à deux versants. Les versants du toit de la lucarne à pignon peuvent être galbés ou droits.
Lucarne en appentis	Lucarne au toit à un seul versant. Aussi appelée lucarne en chien-assis.
Lucarne pendante	Lucarne qui interrompt l'avant-toit.
Mat	Pièce de bois sculptée ou tournée, verticale, surmontant un bâtiment et destinée à supporter un drapeau.
Matériau traditionnel	Matériau utilisé avant que n'apparaissent les matériaux modernes ou synthétiques, soit avant ou autour de 1910. Les

	matériaux traditionnels sont le bois massif (et non reconstitué, comme le <i>masonite</i>), la pierre (y compris l'ardoise véritable), la brique, le verre à vitre (taillé en carreaux), le mortier, les tôles de fer, de fer-blanc, de cuivre (utilisées selon différents modes de pose : tôle « à la canadienne », en plaques horizontales, pincée, à baguettes). Des matériaux comme la tôle matricée, le bardeau d'amiante-ciment en losange et la fausse pierre en ciment sont également des matériaux traditionnels, propres à des types architecturaux très précis.
Membrane	Matériau de revêtement des toitures horizontales constitué de grandes plaques ou morceaux, notamment en polymère.
Modillon	Ornement en forme de console qui, reproduit à plusieurs exemplaires sous la corniche, soutient cette dernière ou paraît la soutenir.
Monumental	Objet qui a un caractère de grandeur majestueuse.
Multicouche	Revêtement de toit plat composé d'une superposition d'éléments destinés à assurer l'étanchéité du toit.
Mur coupe-feu	Structure de pierre destinée à limiter la propagation des incendies, principalement en milieu urbain; en architecture domestique, le mur coupe-feu est localisé aux extrémités de l'édifice, au sommet de chaque mur pignon.
Mur parapet	Mur à hauteur d'appui destiné à servir de garde-fou ou d'élément décoratif en bordure d'une toiture, le plus souvent en façade avant.
Mur pignon	Mur pignon portant le pignon d'un édifice
Mur pignon sur rue	Expression qui s'applique à un édifice dont le mur pignon (son plus petit côté – le mur portant le pignon) fait face à la rue. L'axe de la maison devient ainsi « perpendiculaire » à la rue.
Niveau d'occupation	Expression visant à consigner ce que l'on appelle souvent le « nombre d'étages ». Le rez-de-chaussée forme un niveau et le ou les étages supérieurs constituent d'autres niveaux. Dans le cas d'un édifice dont le second étage est en fait un demi-étage [ex.: maison néoclassique québécoise], on trouve deux niveaux d'occupation.

Ouvertures	Terme générique regroupant les portes et les fenêtres.
Pente de toit	La pente de toit correspond à l'angle exprimé en degré que fait un versant de toit par rapport à l'horizontale. L'évaluation de la pente est toutefois donnée qualitativement: - pente forte ou raide = supérieure quarante-cinq degrés - pente moyenne = autour de quarante-cinq degrés, - pente faible ou douce = inférieure à quarante-cinq degrés.
Perron	Galerie courte ou simple palier placé devant une porte et accessible par un escalier.
Persienne	Châssis de bois extérieur et mobile, muni d'un panneau ajouré, qui sert à protéger une fenêtre du soleil et de la pluie, tout en permettant à l'air de passer.
Pierre des champs ou moellon	Pierre non taillée.
Pignon	Partie supérieure, de forme triangulaire, d'un mur de bâtiment.
Pilastre	Pilier d'ornement formant saillie sur le mur et pouvant, par exemple, encadrer une porte, garnir les planches cornières d'une façade ou faire partie de l'ornementation d'une lucarne.
Plan en 'L' ou en 'T'	Le bâtiment à plan en 'L' (parfois appelé en abrégé bâtiment en 'L') possède une aile à l'extrémité de l'une de ses façades. Le bâtiment à plan en 'T' (parfois appelé en abrégé bâtiment en 'T') possède une aile au milieu de l'une de ses façades.
Planche à clin (ou clin de bois)	Revêtement de bois constitué de planches posées à l'horizontale de façon à permettre un chevauchement. La planche à clin est improprement appelée déclin.
Planche à feuillure	Revêtement de bois constitué de planches horizontales embouvetées. La forme particulière de l'embouvetage laisse une large rainure ou feuillure entre chaque planche.
Planche cornière	Planche, moulurée ou non, placée verticalement à la jonction de deux murs et appliquée sur ceux-ci.

Planche unie (horizontale)	Planche sans feuillure, disposée horizontalement et assemblée par embouvetage ou juxtaposée.
Planche unie (verticale)	Planche sans feuillure, disposée verticalement et assemblée par embouvetage ou juxtaposée.
Porche	Espace couvert abritant l'entrée d'un bâtiment.
Porte en menuiserie d'assemblage	Porte en planches ou en madriers assemblées à tenon et mortaise. Le tenon est une saillie taillée à l'extrémité d'une pièce et la mortaise constitue l'entaille pour la recevoir.
Porte à panneaux	Porte dotée de caissons, c'est-à-dire de compartiments creux, de forme généralement rectangulaire.
Porte à panneaux avec vitrage	Porte dotée d'un ou de plusieurs caissons dans la moitié inférieure et d'une portion vitrée dans la moitié supérieure.
Porte principale	Porte que les occupants d'une maison utilisent le plus souvent ou située sur la façade principale de la maison. Elle est la plus visible et la plus soignée.
Porte secondaire	Porte que les occupants d'une maison utilisent peu ou située à l'arrière ou sur une façade latérale.
Retour de corniche	Élément décoratif de forme triangulaire, situé en bordure d'une toiture (sur son pignon).
Revêtement	Élément recouvrant les parois d'une construction pour la consolider, la protéger ou la décorer (carrelage, ciment, crépi, enduit, lambris, peinture, plâtre).
Saillie	Élément qui se prolonge au-delà du bâtiment, en plan (exemple : galerie) ou en hauteur (exemple : souche de cheminée).
Socle	Pièce de bois servant de base à une colonne ou à un poteau.
Solarium	Galerie fermée de vitrages. Aussi appelé véranda.
Souche (de cheminée)	Concerne la partie de la cheminée située sur une toiture et qui se prolonge donc au-delà de la ligne de toit.
Style	Manière propre de traiter les formes architecturales.

Terrasse faîtière	Plate-forme située au sommet d'un édifice au toit à quatre versants, au centre de ces derniers.
Terrasson	Partie supérieure d'un toit mansardé, en pente douce.
Tirant	Élément de structure destiné à résister à la traction d'un mur. Il est visible à la surface de ce dernier et prend la forme d'un 'S'.
Toit à avant-toit courbé	Toiture formée de deux sections dont les extrémités sont dotées d'un coyau.
Toit à avant-toit droit	Toiture formée de deux sections dont les extrémités sont droites.
Toit à croupes	Toiture formée de quatre sections réunies à leur sommet : les deux plus longues sections font la longueur de l'édifice alors que les deux autres, plus courtes, constituent une sorte de versant triangulaire, dont la base repose sur un mur latéral.
Toit à deux versants asymétriques	Toit dont les versants sont de configuration différente.
Toit à deux versants brisés	Forme de toit dont les versants sont en deux parties, chacune de pente différente: le terrasson et le brisis. La ligne horizontale à la jonction du terrasson et du brisis est la ligne de brisis. La pente du brisis est d'environ soixante degrés tandis que celle de la pente du terrasson est d'environ trente degrés. Rarement concave, le brisis du toit brisé est le plus souvent droit.
Toit à deux versants droits	Toit à deux pans inclinés, fermé à ses extrémités par des pignons.
Toit à quatre versants	Voir « toit en pavillon ».
Toit à terrasson et à brisis	Toit brisé dont les brisis sont près de la verticale et concaves: courbes dans le cas du toit mansardé « campagnard » et à glacis dans le cas du toit mansardé Second Empire. La pente du brisis est près de la verticale (de quatre-vingt à quatre-vingt-dix degrés) tandis que celle de son terrasson est douce (trente degrés et moins). Le toit mansardé peut être à deux ou à quatre versants.
Toit en appentis	Toit à un seul versant.

Toit en pavillon	Toit à quatre versants d'un bâtiment dont le plan est carré ou sensiblement carré.
Toit plat	Toit à un seul versant dont l'égouttement s'effectue à l'aide d'un drain central ou par l'arrière. Il peut être revêtu de tôle ou d'une membrane multicouche. Le toit plat est invisible sur trois des côtés du bâtiment.
Toiture	Ensemble des toits ou autres éléments de couverture d'un bâtiment, d'un édifice.
Tôle à baguettes	Matériau traditionnel de revêtement de toit constitué de feuilles longues et étroites dont les joints verticaux sont cloués et rivés sur des baguettes de bois.
Tôle à la canadienne	Matériau traditionnel de revêtement de toit constitué de plaques de tôle de petites dimensions, disposées de façon oblique et rivées les unes aux autres.
Tôle agrafée (ou pincée)	Matériau traditionnel de revêtement de toit constitué de feuilles de tôle longues et étroites dont les rivures verticales sont laissées en saillie. La tôle agrafée est aussi appelée tôle pincée.
Tôle embossée	Matériau traditionnel de revêtement de mur ou de toit sur lequel des motifs ont été marqués à l'aide d'une matrice
Tôle en plaques	Matériau traditionnel de revêtement de toit ou de mur constitué de plaques de tôle de petites dimensions, disposées à angle droit.
Tôle matricée	Matériau traditionnel de revêtement de mur ou de toit sur lequel des motifs ont été marqués à l'aide d'une matrice.
Tour	Structure prenant appui au sol et comprenant plus d'un niveau d'occupation.
Trumeau	Espace vertical entre deux fenêtres.
Versant	Chacun des pans inclinés d'un toit. Naturellement droits, c'est-à-dire plans, les versants du toit peuvent aussi être concaves à leur base lorsque l'avant-toit est à coyaux; de tels versants sont dits courbes ou galbés.

Volumétrie

Forme du bâtiment (murs et toit compris). Cette forme peut être simple (murs coiffés d'un toit) ou complexe (avant-corps, corps secondaire, différence de hauteur entre le corps principal et le corps secondaire, élément en retrait, en saillie, etc.).